



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Formulaire de **renouvellement
d'engagement à
PEFC Auvergne-Rhône-Alpes
2019-2023**
(du 01/01/2019 au 31/12/2023)
Propriétaires publics

Cadre réservé à PEFC AURA :

N° participant : **10-21-3/**

Date réception dossier :

Paiement Mode :

Numéro de facture :

Surface totale (ha) :

DGD : oui non

IDENTITE DU PROPRIETAIRE

Je, soussigné(e)* : M. Mme

Nom :

Prénom :

Adresse (obligatoire) :

Téléphone (obligatoire) :

Mobile :

Courriel :

Agissant en tant que* :

Propriétaire

Représentant de l'Indivision :

.....

Représentant légal de la personne morale :

- Raison Sociale :

GESTION DE LA FORÊT*

Réalisée en direct par le propriétaire

Confiée à un tiers : Nom - Prénom de votre Agent ONF :

Raison Sociale : ONF

Téléphone : Mobile :

Courriel :

ENGAGEMENTS*

Je m'engage POUR 5 ANS et POUR L'ENSEMBLE DE MES FORETS en région Auvergne-Rhône-Alpes à :

- **Respecter** les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016, document joint en annexe, consultable à www.pefc-france.org et disponible sur simple demande auprès de PEFC AURA).
- **Accepter** les visites de contrôle en forêt par PEFC AURA et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) en vigueur.
- **Accepter** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) sur lesquelles je me suis engagé(e) pourront être modifiées. Une fois informé(e) de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de le résilier par courrier adressé à PEFC AURA.
- **Mettre en place** les actions correctives qui me seront demandées par PEFC AURA en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- **Accepter** que ma participation au système PEFC soit rendue publique.
- **En cas de modification de ma surface** (achat/vente, donation, etc.) : informer PEFC AURA dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC AURA.

Tous les 5 ans, PEFC AURA me demandera de prolonger mon engagement en m'acquittant de la contribution financière et en mettant à jour les informations me concernant via un bulletin de renouvellement.

Je pourrai me désengager à tout moment par simple lettre. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué et je ne pourrai me réengager à PEFC AURA avant un délai fixé par PEFC AURA.

* **cochez obligatoirement la ou les cases correspondantes**

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à PEFC AURA. En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur ce formulaire. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à PEFC AURA par courrier ou par mail.

INFORMATIONS RELATIVES À MA FORÊT*

Rappel : le propriétaire doit déclarer l'intégralité de ses parcelles forestières en Auvergne-Rhône-Alpes, sans exception.

CODE POSTAL	COMMUNE	DOCUMENT DE GESTION DURABLE	SURFACE (ha)
		<input type="checkbox"/> Aménagement	
		<input type="checkbox"/> Aménagement	
		<input type="checkbox"/> Aménagement	
		<input type="checkbox"/> Aménagement:	
SURFACE TOTALE DES FORÊTS :		ha a ca

Une ligne par commune et par document de gestion durable.
Si tableau insuffisant, fournir un tableau équivalent en annexe.

- J'autorise le(s) organisme(s) chargé(s) de l'enregistrement ou de l'agrément des documents de gestion durable attachés à ma forêt (CRPF, ONF, autres) à laisser PEFC AURA consulter à titre confidentiel lesdits documents.
- J'atteste par la présente que les parcelles désignées ci-dessous sont bien des parcelles forestières.

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À FOURNIR*

Aucune demande ne pourra être traitée si elle n'est pas accompagnée de l'intégralité des justificatifs nécessaires.

- Copie de l'arrêté préfectoral de l'aménagement en cours. Si celui-ci ne mentionne pas les surfaces forestières concernées par ledit aménagement ainsi que sa période de validité, joindre en sus copie de la (des) page(s) correspondant de votre aménagement.
- En cas de surfaces forestières non inscrites à l'aménagement :
 - Pour les surfaces jugées non susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution – c'est-à-dire ne relevant pas du Régime Forestier d'après le Code Forestier (article L. 211-1) – par l'ONF* : preuve écrite de ce diagnostic (rapport de diagnostic, etc.).
 - Et/ou**
 - Pour les surfaces jugées susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution – c'est-à-dire diagnostiquées comme à soumettre au Régime Forestier d'après le Code Forestier (article L. 211-1) – par l'ONF* : remplir et joindre l'attestation sur l'honneur ci-jointe.

CONTRIBUTION FINANCIERE POUR 5 ANNEES*

- La surface totale de la forêt est inférieure ou égale à 10 hectares :
Contribution forfaitaire (frais de dossier inclus) pour 5 ans de **40 €**
- OU**
- La surface totale de la forêt est supérieure à 10 hectares :
.....ha x 1€ + 25 € =€ pour 5 ans
(Exemple : je possède 22,8567 ha au total : 22,86 + 25 = 47,86 €)

NOTE : UNE FACTURE VOUS PERMETTANT DE PROCEDER AU REGLEMENT DE VOTRE CONTRIBUTION FINANCIERE VOUS SERA TRANSMISE A RECEPTION DE VOTRE DOSSIER.

Attention : les coordonnées bancaires de l'Association ont été modifiées. Le nouveau RIB de l'Association vous sera transmis avec la facture.

OPTIONS*

Des panneaux d'affichage pour vos forêts sont mis à votre disposition par PEFC AURA. Leur acquisition n'est pas une obligation mais est recommandée pour répondre à vos engagements de promotion de la démarche.

- Je ne commande pas de panneaux aujourd'hui.
- Je commande des panneaux et j'additionne le montant de ma commande à ma contribution :

Lot	Prix unitaire, frais de port inclus	Prix unitaire : à retirer sur place**	Quantité	TOTAL
Unité	12 €	10 €		€
Lot de 3	25 €	20 €		€
Lot de 5	40 €	30 €		€

Contribution :	€
Panneaux :	€
TOTAL :	€

** Retrait aux délégations Auvergne (Lempdes, 63) et Rhône-Alpes (Saint-Didier-au-Mont-d'Or, 69).

Fait à : _____ Le : _____
Signature : _____

Document à retourner, complété et signé, à :
PEFC AURA – Secrétariat
Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat - 10 Allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes

*cochez obligatoirement la ou les cases correspondantes

Les propriétaires forestiers de plus de 500 ha peuvent demander l'annualisation du paiement de leur contribution financière, se renseigner auprès de PEFC AURA. Sous réserve de fournir des justificatifs, le propriétaire pourra demander un abattement de 50% sur la contribution à l'hectare pour les parcelles non productives. Se renseigner préalablement auprès de PEFC AURA (secretariat@pefcaura.com).